

Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2025-2026 ;*

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la Master IEAP 3MH en formation Continue pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

Semestres : 7 - 8

Président du jury : Mathieu Gomez

Membres du jury :

- Mathias Blandeau
- Franck Barbier
- Emilie Mathieu
- Sébastien Leteneur
- Mathieu Gomez
- Emilie Simoneau

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} décembre 2025
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

